



ESPACE DE VIE SOCIALE



Siège social : Mairie
17530 ARVERT
06 29 59 65 71

foyerrural.arvert@gmail.com



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 FEVRIER 2022 **PROCES- VERBAL**

Sont présents :

Éliane BLOND - Ginette CHARRON - Yannick GUILLAUD - Annie LEBOEUF -
Roland LEBOEUF - Gérard LICTEVOUT - Monique MORLIERE – Jocelyne PETREAU –
Janie RENAUDIE - Pascal THIBAULT - Erica MOSNIER -

Sont excusé(e)s :

Pascal GUILLEMET (pouvoir à Gérard LICTEVOUT) –
Christine LEVY (pouvoir à Éliane BLOND)
Noël LARCHE (pouvoir à Yannick GUILLAUD) –
Sabine LOCHON (pouvoir à Ginette CHARRON)
Thierry MURAT (pouvoir à Annie LEBOEUF)
Christiane MARTINAUD (pas de pouvoir donné)

Ordre du jour :

- 1) Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil d' Administration du 04 janvier 2022. (envoyé par mail ou courrier en date du 27 janvier 2022)
- 2) Atelier Gymnastique (cours suspendus)
- 3) Atelier Échecs – achats -
- 4) Retour sur le spectacle « la soupe au caillou »
- 5) Prochains spectacles – Bicycle et Sand/Chopin
- 6) Formations de la FDFR-17
- 7) CAF – dossier EVS – prestation de service -
- 8) Mairie – demande de subvention 2022 - photocopies
- 9) Point comptable (année 2021 – budget prévisionnel 2022)
- 10) Questions diverses

1/ Adoption du compte-rendu du CA du 4 janvier 2022 :

Soumis au vote, le compte-rendu du Conseil d'Administration du 04.01.2022 est adopté à l'unanimité.

2/ Atelier Gymnastique (cours suspendus) :

L'activité gymnastique est actuellement suspendue.

En effet Madame LOUIS Carole – n'ayant pas de passe sanitaire et éprouvant des difficultés pour obtenir un test PCR négatif – a supprimé plusieurs séances.

Puis, à l'arrivée du passe vaccinal – elle s'est retrouvée devant une impasse administrative. Elle ne pouvait plus exercer en milieu associatif, contrairement à son activité au sein de l'Éducation Nationale.

Lors d'un entretien en visioconférence avec PSL17, Madame LOUIS Carole a maintenu sa position, à savoir le refus de faire un vaccin contre la Covid.

PSL17 a donc pris une mesure de suspension à son encontre – sans salaire.

Suspension ne voulant pas dire licenciement, madame LOUIS Carole peut reprendre ses fonctions si les mesures sanitaires imposées s'assouplissent ou disparaissent ... peut-être pour la rentrée de septembre ?

Nous avons fait remarquer à Madame LOUIS Carole le préjudice subit par nos adhérents et le Foyer Rural lui-même, car nous risquons de voir partir certaines adhérentes vers d'autres structures. De plus, Madame LOUIS Carole, selon PSL17, va faire des démarches auprès de pôle emploi afin de savoir si elle peut obtenir le chômage. Si la réponse est positive, elle envisagerait donc de demander une rupture de contrat.

PSL17 s'est engagé à nous trouver un ou une remplaçant(e) afin que notre activité gymnastique puisse reprendre. Il s'agirait d'un contrat à durée déterminée.

Si madame LOUIS Carole ne démissionne pas, elle doit être reprise lorsque les conditions administratives le permettront.

Pascal GUILLEMET a également contacté une personne sur St Palais suite à une annonce sur le site de VIDICI – nous sommes dans l'attente d'une réponse.

3/ Atelier Échecs – achats - :

L'atelier « échecs » nous demande s'il serait possible d'acheter quatre jeux avec horloge.

Cette activité regroupe actuellement 14 adhérent(e)s dont 3 jeunes (nés en 2010).

Nous avons reçu dernièrement des contacts téléphoniques pour deux adhésions adultes et une adhésion jeune – c'est donc une activité qui est appelée à se développer.

-4 échiquiers de taille 4 à 29 euros soit 116 euros

-4 pendules jeux d'échecs à quartz à 29 euros soit 116 euros

-4 lots pièces d'échecs standard acacia taille 4 à 45 euros soit 180 euros

Total de la dépense envisagée : 412 euros (il n'y a pas de frais de port)

Le Conseil d' Administration accepte cette dépense à l'unanimité.

4/ Retour sur le spectacle « la soupe au caillou » :

Le retour est positif aussi bien pour nos adhérents que pour les familles ayant bénéficié d'une entrée gratuite. Une personne est même très intéressée pour participer à l'atelier théâtre.

23 entrées à 8 euros - 13 entrées à 10 euros soit 41 personnes avec les entrées gratuites.

5/ Prochains spectacles – Bicycle et Sand/Chopin :

Prochain spectacle : Bicycle le 26 février 2022

Comme pour le premier spectacle un carnet à souche sera confié au « collectif caritatif » pour offrir des entrées gratuites.

Annie LEBOEUF fait remarquer qu'il faudrait beaucoup plus d'affiches au format A3. Qu'il ne faut pas oublier de mettre des flyers à la mairie – casiers des membres du Conseil Municipal – ainsi que des invitations pour nos partenaires.

Yannick GUILLAUD fait remarquer que Madame Agnès CHARLES lui a déclaré qu'elle refusait le format A3 et imposait le format A4.

Annie LEBOEUF fait remarquer qu'il fallait faire beaucoup plus pour la communication. Pour le spectacle « Sand-Chopin » du samedi 26 mars 2022 elle a rencontré la bibliothécaire afin d'envisager, dans la salle de spectacle, une mini-exposition sur Sand et Chopin afin d'inciter nos spectateurs à se rendre à la bibliothèque. Cette démarche s'intègre dans le partenariat avec la bibliothèque et correspond à nos objectifs définis dans notre dossier EVS .

6/ Formations de la FDFR-17 :

Pour la formation « la prise de parole en public » la date reste à déterminer – Gérard LICTEVOUT s'est inscrit -

Pour la formation « le numérique et les associations : le premier module est prévu le 8 février 2022 – Annie LEBOEUF et Yannick GUILLAUD se sont inscrites – La deuxième session est prévue pour le 8 mars 2022.

L'atelier « les réseaux sociaux et l'outil réseau social des Foyers Ruraux 17 » est prévu pour le 6 avril 2022 à St Jean d' Angély – pour l'instant personne n'est inscrit.

L'atelier « Libre Office, une suite bureautique libre à découvrir » prévu pour le 22 juin 2022 à St Jean d' Angély de 19h00 à 21h00 - Gérard LICTEVOUT s'est inscrit.

7/ CAF – dossier EVS – prestation de service - :

Le dossier a été envoyé mais la CAF a demandé de faire modifier notre dénomination sur le document INSEE .

A savoir, actuellement : FOYER RURAL – rectification demandée : FOYER RURAL D' ARVERT
Le nécessaire a été fait sur le site internet de l' INSEE.

Nous avons reçu une réponse qui nous précisait que cette demande de modification est bien prise en compte. Un délai de 10 jours est nécessaire. Un courrier nous sera envoyé avec une nouvelle attestation INSEE.

8/ Mairie – demande de subvention 2022 – photocopies :

Le C.A. décide de ne pas modifier le montant de la subvention demandée – soit 1220 euros .

Pascal THIBAUT précise qu'il faudrait compléter le « bilan » et le « compte de résultat » par une ligne comptable classe « 8 » pour la mise à disposition gratuite des locaux par la mairie.
Cette somme apparaissant dans les recettes et les dépenses s'annule, mais explique et justifie le fait qu'il faut maintenir une certaine somme sur les livrets pour pouvoir assurer au moins une année d'exercice.

Après vérification cette ligne comptable n'apparaît pas sur la comptabilité de l'année 2020 et 2021 - Elle sera ajoutée sur la comptabilité de l'année 2021 et le budget prévisionnel 2022 afin de présenter la demande de subvention auprès de la mairie.

Par contre ces lignes « 86 » et « 87 » apparaissent dans le dossier EVS - page 34 – somme indiquée 22.000 euros.

En ce qui concerne les photocopies faites à la mairie, il est confirmé que seules les photocopies utilisant des encres de couleurs sont facturées.

Il faut donc utiliser du papier « couleur » avec une impression encre noire exclusivement, tout en faisant attention au grammage.

9/ Point comptable année 2021 :

Pour information le résultat de l'exercice 2020 était de 12.140,11 euros.

Le résultat de l'exercice 2021 est de 13.656,73 euros

Les censeurs aux comptes qui se sont fait dernièrement connaître (Patrice CLAVEAU et Sylvie FRUCHART) seront prochainement contactés pour vérifier la comptabilité de l'année 2021.

A la suite, les documents « bilan » et « compte de résultat » seront envoyés aux membres du CA.

10/ Questions diverses :

Le président, Gérard LICTEVOUT , évoque un « incident » survenu lors d'une permanence du samedi.

Monsieur Gilles MADRANGES est venu au foyer, accompagné de son épouse .

Étaient présents à ce moment dans le bureau :

Yannick GUILLAUD – Jocelyne PETREAU et Noël LARCHE.

Gérard LICTEVOUT, en tant que président, a été convoqué par Monsieur MADRANGES à la mairie, dès le lundi suivant.

Monsieur MADRANGES exige des excuses de la part de Madame Yannick GUILLAUD, cet « incident » ayant eu lieu en présence de son épouse.

Yannick GUILLAUD réfute les accusations qui lui sont faites et déclare qu'elle n'a pas été impolie. Elle réitère également qu'elle refuse de s'excuser n'ayant rien fait de répréhensible.

Gérard LICTEVOUT déclare que l'évocation de cet « incident » à la fin de la réunion du CA est nécessaire.

Monsieur MADRANGES est un adjoint de Madame le Maire , chargé des animations et est, de ce fait, un interlocuteur privilégié entre le foyer et l'équipe municipale.

Yannick GUILLAUD remet alors une lettre qu'elle avait préparée en déclarant qu'elle démissionnait de son poste de secrétaire au bureau, mais qu'elle restait au CA.

Suite à cette démission, Gérard LICTEVOUT précise qu'il ne désire pas remplacer Yannick GUILLAUD pour le poste de secrétaire et préfère assurer avec Pascal GUILLEMET les charges du secrétariat.

Jocelyne PETREAU demande à accéder à ce poste – refus de Gérard LICTEVOUT.

Puis est évoqué par Pascal THIBAUT le fait d'**avancer la date de la prochaine AG.**

Cette proposition est acceptée. La **date du jeudi 30 juin 2022** à 18h30 sera retenue si la salle des Fêtes est libre.

Cette réunion ne pouvant plus se tenir dans de bonnes conditions et en toute sérénité, suite aux réactions diverses, la démission de Yannick GUILLAUD est actée et le président met fin à cette réunion.

Le Président
LICTEVOUT Gérard